

***Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de PANNES***

Séance du 25 février 2021 à 18 heures.

Sous la présidence de Monsieur Gérard BRADY, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 15 février 2021.

Ordre du jour : présentation par Madame Corine MANGIN du projet "Mairie Logements", orientation de la fiscalité locale, vote des subventions 2021, questions diverses ;

Présents : Gérard BRADY, Gilles CLAVEL, Sandrine DASSI, Agnès GOLAB, Alicia GROSLIER, Patrick HEMONET, Thierry HUMILIERE, Jacques NOEL, Carine SCHMIT, Damien SCHMIT.

Excusés : Anthony THIENNEMENT.

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 7 janvier 2021 n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci a été signé par les membres présents.

Présentation par Madame Corine Mangin, architecte, du projet "mairie, logements".

Orientation de la fiscalité locale 2021 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la fiscalité locale de 4%.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)

Subventions 2021

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour 2021 :

ACCA de Pannes	40 €
Association sportive GST (football) de Thiaucourt	40 €
Association « Pannes Loisirs »	300 €
Croix Rouge	90 €

FINANCES LOCALES – DIVERS (7.10)

Facturation à Monsieur GUEUSQUIN des frais liés à la déconstruction partielle de sa maison

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de facturer à Monsieur Bernard GUEUSQUIN domicilié 38, place Hordal du Lys à Pont-à-Mousson les frais liés à la déconstruction partielle de sa maison située 14, rue de l'Orme à PANNES 54470.

La facture porte sur les frais de l'expert, le diagnostic amiante avant démolition et la mise en sécurité du bâtiment sinistré.